

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2017

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT, Nicolas TILLMANN, Jean-Louis PERON, Céline ELIE.

Magalie CHAVAS donne procuration à Michel ENGELMANN
Marie-Anne MATHEVET et Anne MIZONY absentes excusées

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 13 décembre 2016**
- **Demande de subvention au département : Travaux 2017, 2018, 2019**
- **Demande de subvention à la région : Travaux 2017, 2018, 2019**
- **Adhésion de nouvelles collectivités au syndicat des inforoutes**
- **Rapport hydrogéologique de la prise d'eau potable du Ternay**
- **PLUi**
- **Ouverture de crédits sur le budget 2017**
- **Divers**

Le secrétaire de séance est M. Thierry MARTINAUD

I- Demande de subvention au département : Travaux 2017, 2018, 2019

Le département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour la réalisation de travaux sur la durée du mandat.

La commission travaux propose :

- Aménagement du parking 16/18 avenue de Colombier : 132 100,00 HT
- Réfection Local Technique (Maison Roche) : 95 993,00 € HT
- Chemin piéton (Mairie-Parc Pré-Martin) : 32 770,00 € HT
- Chemin piéton (Ecole- rue du Moulin) : 84 310,00 € HT
- Eglise (Enduit intérieur + électricité) : 103 470,00 € HT
- Maison Parc de l'Ecole : 6 759,00 € HT
- Salle des Fêtes : 202 367,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à faire ces demandes de subvention pour un montant global de 554 299,00 € HT

II- Demande de subvention à la Région : Travaux 2017, 2018, 2019

La région a mis en place un plan en faveur de l'investissement dans les communes rurales de moins de 2000 habitants.

- Aménagement du parking 16/18 avenue de Colombier : 132 100,00 HT
- Réfection Local Technique (Maison Roche) : 95 993,00 € HT
- Chemin piéton (Mairie-Parc Pré-Martin) : 32 770,00 € HT
- Chemin piéton (Ecole- rue du Moulin) : 84 310,00 € HT
- Eglise (Enduit intérieur + électricité) : 103 470,00 € HT
- Maison Parc de l'Ecole : 6 759,00 € HT
- Salle des Fêtes : 202 367,00 €

Dans ce cadre, le conseil municipal, à l'unanimité demande une subvention pour un montant global de 554 299,00 € HT.

III- Adhésion de nouvelles collectivités au Syndicat Mixte des Inforoutes

Par plusieurs délibérations au cours des derniers mois, le Comité syndical des Inforoutes a approuvé l'adhésion au syndicat d'un certain nombre de collectivités.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces demandes d'adhésion. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces demandes.

IV- Rapport hydrogéologique de la prise d'eau potable du Ternay

La préfecture de l'Ardèche nous a transmis un exemplaire du rapport hydrogéologique du captage d'eau potable de la commune d'Annonay pour avis sur les prescriptions et contraintes diverses des périmètres de protection situés sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal déclare avoir pris connaissance de ce rapport et fait les remarques suivantes :

- l'ancienne station a été désactivée et vidée de ses boues
- le stockage d'Hydrocarbures, 8 installations seraient non conforme, nous souhaitons en avoir la liste.

V- PLUi

La loi dite « NOTRe » du 7 août 2015 étend les compétences obligatoires et optionnelles des communautés de communes, avec des transferts importants et progressifs échelonnés de 2017 à 2020. La loi « ALUR » transfère de plein droit aux communautés de communes la compétence en urbanisme/planification urbaine (PLUi) sauf si 25% des communes s'y opposent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose à cette prise de compétence par la Communauté de communes des Monts du Pilat.

VI- Ouverture de crédit sur le budget 2017

Avant le vote du budget, le conseil municipal peut jusqu'à l'adoption du budget, article L.1612-1 du CGCT, mandater des dépenses d'investissement dans la limite de ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits liés au remboursement des prêts.

COMPTE	CREDITS OUVERTS N-1	CREDITS A OUVRIR N
D 165	0	380 (caution Mme Hommaire)
D 21	55 000,00	5 000,00 (Vaisselle Salle des fêtes)
D 23	199 000,00	20 000,00 (Plateforme élévatrice)
total	254 000,00	25 380,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de ces crédits sur le budget 2017.

VI- Divers

- Les panneaux des zones 30 sont commandés.
- L'adressage est en cours. La commande pour notre commune est d'environ 5000€.
Les agents communaux poseront les numéros avec accord du propriétaire.
- Déneigement : Le déneigement est sous surveillance principalement à cause des congères congère. Le déneigement commence à 5h le matin
- Fibre optique : la quasi-totalité de la fibre est en place dans les fourreaux souterrains. Le stockage du matériel se fera près du cimetière. La pose de la fibre est possible jusqu'à -7°C. Mi-mars l'ensemble de la fibre sera posée. Ensuite l'installation des prises dans les maisons pourra débuter. Les travaux d'aspect esthétique du point de mutualisation sont en cours.
- PLU :

Lors du prochain conseil, le 9 février 2017, nous nous prononceront sur le PLU et le
PIG

- Travaux d'assainissement : la réunion publique aura lieu le lundi 30 janvier 2017 à 19 heures en mairie.
- Bulletin Municipal : Difficulté de mettre ce document dans les boîtes aux lettres non normalisées, nous informerons les habitants dans la prochaine lettre pirailonne.
- Elections : 23 avril et 7 mai pour les présidentielles 11 et 18 juin pour les législatives
- Cimetière : possibilité le déneiger lors d'un enterrement
- ADMR : Le bureau de l'ADMR est remis à la disposition de la Mairie. Ce bureau servira occasionnellement à l'ADMR et servira également pour l'assistante sociale.
- Le prochain conseil aura lieu le 9 février 2017

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h15 .

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 20 janvier 2017 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'JL BARIOT'. Overlaid on the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE' around the top edge and '42 - Loire' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above.